



Décisions du maire

Information du conseil municipal - Séance du 17 juin 2020

DECISION DU 27 MAI 2020

Décision portant contrat avec la société C'PRO pour la location de copieurs

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que pour répondre aux besoins des services municipaux, il convient de procéder au remplacement des copieurs équipant différents bâtiments communaux.

Monsieur le Maire a décidé de passer avec la société C'Pro sise à Valence (26000) Plateau de Lautagne – 53 avenue des Langories, un contrat de location pour une durée de 21 trimestre à compter du 15 juin 2020 moyennant une location trimestrielle de 1 192 € HT. Ce contrat est conclu pour les matériels suivants : IM C3000 (Mairie RDC); M C4500A (Mairie 1^{er} étage) ; MP 5055SP (Mairie 2^{ème} étage) ; IM C2000 (Médiathèque) ; MP 3055SP (Ecole Primaire) ; IM C3000 (Ecole primaire); MP 3055SP (Ecole Maternelle) ; IM 2702 (CTM) ; IM C300 (EMEA) ; SLM470ND (Police)

Monsieur le Maire a décidé de passer, à compter du 15 juin 2020, avec la société C'PRO, un contrat d'abonnement copie au coût suivant : 0.004 € HT pour les copies noir & blanc et 0.04€ HT pour les copies couleurs.

DECISION DU 31 MAI 2020

Décision portant signature d'un marché de fournitures et services pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage / ECS / ventilation / climatisation des bâtiments communaux, avec la société IDEX Energies

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un marché de fournitures et services pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage / ECS / ventilation / climatisation des bâtiments communaux,

Considérant le résultat de la consultation et l'offre faite par l'entreprise IDEX Energies,

Monsieur le Maire a décidé de signer un marché pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage / ECS / ventilation / climatisation des bâtiments communaux, avec la société **IDEX Energies** – 11 rue Maurice Audibert - 69 800 ST-PRIEST.

Le montant du marché comprend l'offre de base P2 ainsi que les PSE 1 et 2. Il prend effet au 01/06/20 pour une durée de 3 ans, potentiellement renouvelable une fois 3 ans ; soit 6 ans au maximum.

Il s'élève à 19 316,50 € HT/an, soit 23 179,80 € TTC/an, selon l'acte d'engagement et la DPGF joints à la présente décision, et selon la répartition suivante :

- P2 : 12 854,50 € HT/an.
- P3, PSE 1 : 5 274,00 € HT/an.
- P3, PSE 2 : 1 188,00 € HT/an.